

Fontainebleau, le 6 novembre 2023

Des interventions sylvicoles sont programmées cet automne dans la forêt des Trois-Pignons

Cet automne, l'ONF conduira des interventions sylvicoles dans la forêt domaniale des Trois-Pignons. Situées dans les parcelles 96u, 118a, 119u, 131u, 133u, 134a et 169a, elles visent à améliorer les peuplements de pins, sécuriser les bords de chemins fréquentés, réduire le risque incendie et préserver les arbres précieux pour la biodiversité.

Les objectifs des interventions prévues cet automne



En enlevant les arbres de moins bonne qualité (nombreuses branches, mauvaise conformation), les forestiers favorisent l'épanouissement des arbres conservés, de qualité supérieure. L'enlèvement de certains arbres crée des petites trouées dans lesquelles les jeunes semis se développeront grâce à l'apport de lumière. Ce faisant, les peuplements s'améliorent progressivement et donneront aux générations futures des arbres de meilleure qualité.



Avec cette sylviculture, la forêt se renouvelle de façon naturelle, sans recours aux plantations. Après ces interventions, les arbres d'âges, d'essences et de tailles variés cohabiteront dans ces parcelles. La forêt des Trois-Pignons gardera en permanence son écrin boisé. L'ONF y applique une gestion dite en « futaie irrégulière » depuis déjà de nombreuses années ce qui permet de privilégier les arbres de qualité.



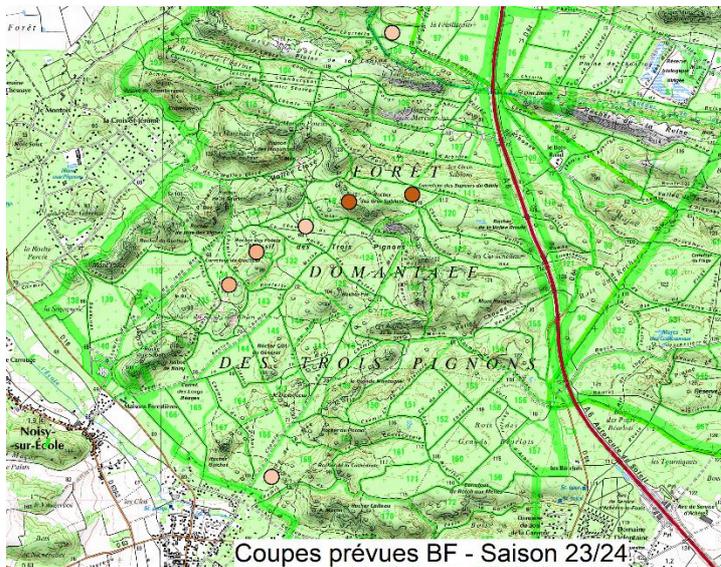
Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu, puis valorisant du bois utile à la société.

La forêt des Trois-Pignons présente un sol très sableux qui ne retient pas l'eau. Fragilisés par plusieurs années de sécheresse, de nombreux pins sylvestres dépérissent et finissent par mourir. En enlevant ces arbres secs ou presque morts, l'ONF sécurise les bords de chemins fréquentés par le public et diminue le risque incendie.

En forêt, rien ne se fait au hasard !

La gestion forestière ne laisse place à aucune improvisation. Chaque forêt domaniale dispose d'un document de gestion durable, appelé aménagement forestier qui programme toutes les actions à mener dans la forêt. Approuvé par le Ministère de l'Agriculture, ce document constitue la feuille de route quotidienne qui guide les forestiers. Toutes les interventions y sont notamment répertoriées et planifiées.

Des interventions organisées, rapides et sécurisées



Les interventions prévues cet automne sont réalisées en régie par l'ONF. Les arbres seront abattus de manière mécanisée : une abatteuse sera accompagnée d'un porteur pour charger les bois. Le bois sera transporté sur différentes routes pour être trié puis empilé sur des places de dépôt prévues à cet effet. Il y restera stocké plusieurs semaines. Certains billons seront déposés le long du chemin Jean des Vignes, d'autres au carrefour de la maison Poteau...

Les branchages de moins de 7 centimètres de diamètre seront laissés volontairement sur le parterre des parcelles. En se décomposant, ils serviront à nourrir le sol forestier et les espèces inféodées au bois mort, indispensables à l'écosystème forestier.

Proches de zones fréquentées par les promeneurs, ces travaux occasionneront des désagréments temporaires : bruit, passages des engins forestiers, ornières temporaires. Raisons pour lesquelles ils se dérouleront dans le respect d'un règlement strict, dont la remise en état des chemins est prévue à la fin. Toutes les dispositions seront prises afin d'assurer leur réalisation dans les meilleures conditions de sécurité. Une parcelle en exploitation est interdite au public.

Quel devenir pour les bois ainsi récoltés ?

Durant ces interventions, les bois récoltés (pins sylvestres et maritimes) seront transformés de différentes façons pour alimenter des entreprises dans le cadre de contrats d'approvisionnement. Ceux de bonne qualité contribueront à fournir du bois d'œuvre destiné à l'industrie du sciage, principalement dans un rayon de 200 kilomètres autour de la forêt. Les autres, de moins bonne qualité, serviront à fabriquer des panneaux de particules mais aussi à produire de l'énergie dans les chaufferies bois d'Île-de-France.

L'ONF en Île-de-France

L'ONF assure la gestion durable des forêts publiques (forêts domaniales et des collectivités). En Ile-de-France, les forêts publiques couvrent 91 000 hectares, soit 8% de la surface régionale, faisant de l'ONF le premier gestionnaire d'espaces naturels dans la région. Il y gère des grands massifs prestigieux tels que Fontainebleau, Versailles, Rambouillet, Saint Germain, Sénart, Meudon, Montmorency... En apportant de nombreux services à la population, les forêts domaniales participent à l'attractivité de l'Île-de-France. Leurs bénéfices sont multiples, à la fois écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être), mais aussi économiques avec la production de bois.